



Articles

- 1 **Éditorial** : Le *JDJ* a 30 ans ! La pertinence de l'impertinence ?
par *Benoît Van Keirsbilck*
- 3 **Tribune** : À 3 ans, philosophes en herbe ou futurs «*délinquants*» ?
par *Jean-Pierre Anselme*
- 4 Les MENA à l'hôtel***,
par *Francis Charlier*
- 6 Turtelboom a encore frappé !
par *Benoît Van der Meerschen*
- 7 Un outil pour lutter contre les discriminations dans l'enseignement de la Communauté française : le décret du 12 décembre 2008.
par *Florence Pondeville*
- 14 Pas panpan cucul papa ! Les châtiments corporels et le droit applicable en Belgique,
par *Jacques Fierens*

CAHIER SPECIAL

NUMERO 300 DU *JDJ*

- 26 Si ce journal ne se trompait pas si souvent de cible...
par *Jean-Pierre Bartholomé*
- 30 Rétrospective : 30 ans de «*revue juridique des travailleurs sociaux*»,
par *Benoît Van Keirsbilck*
- 38 De la nécessité de la critique dans le champ éducatif,
par *Jean Blairon*
- 41 Vers de nouveaux horizons pour les CAAJ et la prévention générale !
par *Christian Defays*
- 46 Le processus de réforme des CAAJ : quelques points critiques
par *Jean Blairon, Jacqueline Fastrès et Isabelle Dubois*

Documents

- 50 Plan jeunesse en Communauté française
- 52 Commune de Schaerbeek - Arrêté du 25 novembre 2010

Travaux parlementaires

- 49 Question de M. Damien Yzerbyt à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. Calendrier de la réforme des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CCAJ)
- 53 Question orale de Marc Elsen à Evelyne Huytebroeck, Ministre de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, en charge de l'aide aux détenus. Réforme de la CIOC – Nouvel état des lieux
- 54 Question de M. Damien Yzerbyt à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. Statut des mineurs souffrant de troubles psychiatriques : nouvel état des lieux

Jurisprudence

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 8 février 2010 (arrêt J/52/10)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse en régime éducatif ouvert - Conditions - Non-respect d'une mesure imposée précédemment - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement - Détention de stupéfiants - FQ contravention ne pouvant justifier le placement

55

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 4 janvier 2010 (arrêt J/04/10)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse en régime éducatif ouvert - Conditions - Non-respect d'une mesure imposée précédemment - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement - Détention de stupéfiants - FQ contravention ne pouvant justifier le placement

55

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 30 mars 2009 (arrêt J/89/09)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse en régime éducatif ouvert - Conditions - Non-respect d'une mesure imposée précédemment - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement - Détention de stupéfiants - FQ contravention ne pouvant justifier le placement

56

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 17 mars 2009 (arrêt J/76/09)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse en régime éducatif ouvert, section accueil - Conditions - Nécessité d'une saisine Art. 36,4° - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement - Port public de faux nom - Peine de huit jours à trois mois d'emprisonnement prévue par le Code pénal - FQI ne pouvant justifier le placement

56

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 24 décembre 2008 (arrêt J/348/08)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse - Régime éducatif fermé - Mesure provisoire - Conditions - Non-respect d'une mesure imposée précédemment - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement

57

Bruxelles (30^{ème} ch. jeun.) - 7 mars 2007 (arrêt J/93/2007)

Protection de la jeunesse - Fait qualifié infraction - Placement en institution publique de protection de la jeunesse - Régime éducatif fermé - Révision par ordonnance modificative - Conditions cumulatives de l'article 37, § 2^{quater}, alinéa 2 et de l'article 52^{quater} - Non-respect d'une mesure imposée précédemment - Nécessité d'un FQI pouvant justifier le placement - Coups et blessures volontaires insuffisants

58

Anvers (2^{ème} ch.) - 28 juin 2007

Responsabilité aquilienne - École primaire - Sortie au jardin de jeux - Défaut de surveillance - Défaut de présence auprès d'un engin présentant des risques

59

Cour eur. des droits de l'homme (3^{ème} ch.) - 30 novembre 2010

Droit à la vie familiale - Droit de visite - Père transsexuel - Restriction du droit de visite - Instabilité émotionnelle - Intérêt de l'enfant - Absence de discrimination - Pas de violation de l'art. 8 C.E.D.H.

59

J.P. Saint Trond - 24 novembre 2009

Obligations alimentaires - Parents en ligne ascendante - Hiérarchie

59